



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

généalogistes successoraux

Question écrite n° 4873

Texte de la question

M. Henri Sicre attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, concernant la profession de généalogiste successoral. En effet, ce métier connaît un véritable développement dû tant à l'éclatement des familles et leur recomposition qu'à la démocratisation des transports qui facilite la mobilité des personnes. Ces professionnels chargés de retrouver les ayants droit des personnes décédées sont confrontés à une réglementation complexe et non homogène. Il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui faire connaître sa position et, d'autre part, s'il envisage une réforme de la réglementation actuellement en vigueur afin de fixer un cadre de règles souples et uniformes pour l'accès aux documents de travail dont cette profession a besoin.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il est conscient de l'aide qu'apportent les généalogistes aux notaires lorsque ces derniers leur donnent mandat de rechercher les héritiers potentiels des défunts dont ils sont chargés de liquider la succession. Ces recherches doivent concilier deux impératifs parfois contradictoires : permettre à ceux qui ont des droits à faire valoir, mais sont inconnus du notaire, d'en bénéficier et respecter la vie privée des familles. Dans ce cadre, il est légitime que les conditions dans lesquelles les généalogistes peuvent avoir accès aux informations dont ils ont besoin soient soumises à des règles différentes selon le degré de confidentialité qui couvre les documents détenus par les différentes administrations. C'est pourquoi il n'apparaît pas opportun d'uniformiser ces règles.

Données clés

Auteur : [M. Henri Sicre](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4873

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3681

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 5008